

**ABONNEMENT.**  
 Saumur.  
 1 an . . . . . 30 fr.  
 six mois . . . . . 16  
 trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 1 an . . . . . 35 fr.  
 six mois . . . . . 18  
 trois mois . . . . . 10  
 On s'abonne :  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste.  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE  
**L'ÉCHO SAUMUROIS**

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS-DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 18 NOVEMBRE 1886

**Un budget qui n'est pas sérieux**

La discussion générale sur le budget de 1887 a été close par un discours du ministre des finances et un discours de M. de Soubeyran.

Que ce dernier ait prouvé une compétence plus grande que M. Sadi-Carnot, nul ne s'en étonnera.

Depuis quelque temps, la République nous fournit des ministres qui ne connaissent que très vaguement les questions qu'ils sont chargés d'éclaircir.

Le ministre des finances a renouvelé ses attaques contre le projet de la commission, attaques justifiées; mais il a soutenu l'excellence de son propre projet, ce qui démontre chez lui beaucoup plus d'entêtement que de capacité.

Le vrai mot de la situation a été dit par M. de Soubeyran :

Le projet de la commission et celui du gouvernement ne valent pas mieux l'un que l'autre.

Ni l'un ni l'autre n'est sérieux, dit avec raison l'éminent député de la Vienne, car il n'y a de budget sérieux que celui dans lequel les dépenses sont équilibrées avec les recettes.

Or, dans le budget présenté par le gouvernement, il y a un déficit certain (la commission l'a chiffré elle-même) de 49 millions, et dans le projet de la commission on constate en réalité un écart bien plus grand, car on y a omis d'y tenir compte les 303 millions que les Caisses d'épargne ont mis à la disposition de la dette flottante et qu'on ne parle pas de dégager. Et ce que les 45 millions de l'impôt sur le revenu suffiront à combler ce vide ?

Comment équilibrer ce budget ? Il y a deux moyens : le premier, de faire de vraies économies, cela va sans dire; le second, de supprimer le chapitre 5, c'est-à-dire l'amortissement, car on ne doit pas se donner

l'apparence d'amortir quand on emprunte des sommes trois ou quatre fois supérieures. Il y en aurait encore un troisième, ce serait de vendre le réseau de l'État.

Mais, pardessus tout, il faudrait améliorer la situation générale; car, ce qui manque à tous, et ce dont tous ont besoin, c'est la sécurité du lendemain.

Des moyens proposés par M. de Soubeyran, la Chambre en acceptera-t-elle un seul ?

Faire de vraies économies, c'est impossible; la menté républicaine qu'on a appelée à la curée ferait un joli tapage.

Supprimer l'amortissement; l'amour-propre des financiers républicains s'y opposera.

Quant à la vente de ce chemin de fer de luxe qu'on nomme le chemin de l'État, comment voulez-vous que les opportunistes abandonnent une œuvre qui est leur dada, et qu'ils trouvent superbe malgré tous les sacrifices qu'elle coûte au Trésor !

Il est malheureusement certain que les sages conseils de M. de Soubeyran ne seront pas écoutés par la Chambre.

Mais nous sommes persuadés qu'ils ne seront pas perdus pour le pays.

**Chronique générale.**

La Chambre a commencé la discussion du budget des dépenses. Elle va tour à tour examiner les expédients pour l'équilibre du budget. Déjà M. A. Proust a retiré sa proposition de conversion du 4/2. Cette conversion pourrait procurer tout au plus une économie de huit millions. Le gouvernement réserve très probablement cette conversion pour une prochaine occasion. Cela résulte des affirmations portées à la tribune par M. de Soubeyran et que le gouvernement n'a aucunement contestées. Nous allons donc assister au défilé peu attrayant des chapitres, articles et amendements budgétaires.

M. Rouvier avait accepté le poste de résident général au Tonkin; réflexion faite, il est venu signifier à M. de Freycinet qu'on ne se débarrasserait pas de lui comme d'un P. Bert. Le traitement est tentant, mais M. Rouvier n'est pas désireux de procurer une opulente pension à sa future veuve, et il pense qu'un ministère à Paris est préférable à une vice-royauté au Tonkin. Cependant, pour ne pas avouer que le climat d'Indo-Chine ne lui semble pas valoir celui de Provence, et pour ne pas reconnaître que de sinistres appréhensions peuvent troubler sa grande âme, il a motivé son refus sur l'obligation dans laquelle il se trouvait de ne pas mécontenter son groupe en s'éloignant du champ parlementaire au moment des grands débats économiques. C'était, en même temps, avertir M. de Freycinet qu'il serait en face d'un allié ou d'un adversaire, selon la répartition prochaine de certains portefeuilles.

On mande d'Hanoi, 16 novembre :

« Le corps de Paul Bert a été transporté aujourd'hui sur la canonnière *Henri Rivière* d'Hanoi à Hai-Phong.

» Il a été transbordé aussitôt à bord de l'*Annamite* qui doit le ramener en France. »

**LA SUCCESSION DE M. PAUL BERT**

M. de Freycinet a conféré hier avec quelques personnages politiques au sujet de la nomination du résident général au Tonkin, mais n'a pris encore aucune détermination.

Décidément on ne trouvera pas de candidat dans le monde parlementaire.

La crainte d'exposer leur peau est plus forte chez les députés républicains que leur ambition.

Il faudra choisir un diplomate, qui devra accepter ce poste par obéissance.

On a annoncé, il y a quelques jours, que M. Harmand, consul de France dans l'Inde, était assez gravement malade et qu'il allait

rentrer en France pour se soigner.

Sa demande de congé a été appuyée par M. de Lanessan, député de la Seine, actuellement en mission dans nos colonies, et qui, de passage à Calcutta, avait pu constater par lui-même combien la santé de M. Harmand était atteinte.

On vient de recevoir sur l'état de notre consul dans l'Inde des détails précis qui laissent pressentir que sa situation est fort alarmante.

M. Harmand est atteint de dysenterie et souffre, en outre, d'un abcès au foie.

Une nouvelle dépêche nous annonce que la santé de M. Harmand s'est sensiblement améliorée.

L'élection du Nord préoccupe beaucoup nos politiciens: d'excellentes nouvelles nous arrivent de ce département où la campagne électorale est engagée dans de bonnes conditions. Les conservateurs ne laisseront pas entamer la députation conservatrice du Nord.

Au reste, l'exemple donné par les conservateurs de l'Aisne portera ses fruits. Il est avéré aujourd'hui que, malgré la pression administrative la plus effrénée, le candidat conservateur l'eût emporté certainement. De nombreuses protestations basées sur des faits très graves seront prochainement déposées sur le bureau de la Chambre et feront la lumière sur les moyens peu scrupuleux employés par les radicaux dans l'élection de l'Aisne.

**RENFORTS POUR MADAGASCAR**

Des renforts viennent d'être envoyés à Madagascar sur la demande réitérée du commandant des troupes françaises.

Les petites garnisons de l'île étaient, en effet, absolument insuffisantes.

Huit cent trente hommes de troupes de marine, dont 2 officiers, vont s'embarquer aujourd'hui à Toulon sur un navire affrété par l'Etat pour un voyage rapide dans l'Océan Indien.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET TERRIBLE**

MÉMOIRES D'UN CAISSIER  
 Par Adolphe BELOT

Première Partie  
 LE CAISSIER

Clémence continuait à être la femme dévouée, courageuse, que j'ai tant aimée. Ne pouvant me rendre capable d'une infamie, ni accablé sous le poids d'un remords, elle me supposait atteint de quelque grave maladie qui éclaterait tôt ou tard, et quelque affection mentale qui se trahissait par mon humeur chagrin et l'inégalité de mon caractère. De là une profonde tristesse que je n'étais pas tardé à partager, mon cher Richard. L'enfantine se faisait devant les sombres occupations que tu lissais sur nos visages: tu devenais hésitant et timide en présence de moi. Ainsi déjà ton enfance se trouvait empoisonnée par mon infamie ! Quel sujet d'amères réflexions pour moi !... Le soir, lorsque je voyais la pauvre mère, courbée

près de la lampe, travaillant, se fatigant les yeux et les doigts :

— A quoi bon, pauvre femme, me disais-je, l'exténué à économiser quelques sous ? Pourras-tu jamais regagner la centième partie de ce que j'ai dissipé ? Dix existences de labeur et de courage comme la tienne n'y suffiraient pas.

Persuadée que j'étais sérieusement malade, Clémence essayait tous les dimanches de me faire sortir de Paris; elle espérait que l'air de la campagne me ferait du bien. Nous allions hors barrière, ici ou là; mais quelle différence entre nos promenades et celles d'autrefois ! Parfois, par une sorte de bravade, je voulais ressusciter nos gaietés des jours heureux; je donnais l'élan, et comme vous me suiviez avec bonheur !... Mais cet entraînement ne durait pas: tout à coup je retombais, et il vous fallait revenir près de moi, comme moi tristes et chagrins...

Nous rentrions tous trois, la mort dans le cœur.

A cette époque, on s'occupait beaucoup dans le monde financier de détournements, de faux commis dans la banque par des employés. Ces délits se succédaient avec une rapidité et une persistance extraordinaires.

Il y a des époques pour cela. On dirait presque de certains crimes qu'ils sévissent à la façon des épidémies: répétés, continus, menaçants pen-

dant une certaine période; puis devenant rares, disparaissant presque pour reparaître plus tard avec une nouvelle intensité.

Un jour j'entendis, dans le cabinet de Maheurtier, un de ses amis lui dire :

— Cela gagne partout, on n'entend parler que de dilapidations, de vols, de fuites à l'étranger. Heureusement tu es sûr de ton caissier ?

— Causson ? Oh ! si celui-là venait à faillir, il faudrait douter de tous et de tout.

Cependant la plupart de ceux dont la chute faisait ainsi scandale avaient eu jusque-là des antécédents honorables. L'un d'eux notamment était connu de moi. C'était un garçon modeste, doux, rangé, dont j'avais reçu plusieurs fois la visite. Certes, j'étais alors aussi loin de le soupçonner qu'il était loin de me soupçonner moi-même. Et peut-être en ce moment, en fuite, poursuivi, il se souvenait de moi, et regrettait de ne pas avoir modelé sa conduite sur la mienne !... Il venait d'être jugé par contumace et condamné à vingt ans de travaux forcés.

Quel avertissement ! quelle sinistre perspective ! La nouvelle de son aventure avait stupéfié ma femme: Était-ce possible ? Quoi ! cet homme qui était venu me voir, que nous avions connu, qui avait l'œil si bon, si honnête, si loyal ? Elle trouvait que la condamnation n'était pas assez sévère.

— Ah ! Dieu merci, s'écria-t-elle, ce n'est pas

toi qui serais capable de pareilles infamies.

— Non, certes !

Elle m'embrassa avec effusion. J'étais prêt à sangloter.

Tu étais là, mon cher Richard, près de nous, tandis que nous causions, et tu nous écoutais. Un mot t'avait frappé dans cette conversation, que tu ne comprenais pas et que tu ruminais, car tout à coup tu me demandes :

— Papa, qu'est-ce que ça veut donc dire les travaux forcés ?

Oh ! cette question, je l'entends encore ! Je tressaillis comme si ta voix enfantine eût sonné mon glas. Pour cacher mon trouble, je me levai et m'éloignai sans te répondre.

La catastrophe ne pouvait pas tarder plus longtemps. Elle éclata.

**XI**

C'était le 4 novembre, vers cinq heures; il ne restait au bureau que Maheurtier et moi. Nous allions sortir quand un vieux monsieur entra: il avait l'apparence d'un boutiquier enrichi et retiré des affaires.

Maheurtier lui demanda ce qu'il voulait, en lui faisant observer qu'il venait bien tard et qu'il vaudrait mieux qu'il repassât le lendemain.

— Il s'agit d'affaires urgentes. Et je vous prie

On annonce, dit le *Figaro*, les fiançailles de M<sup>lle</sup> Marie de Mac-Mahon, fille du maréchal, avec M. le comte de Piennes, fils du marquis de Piennes qui a été écuyer de l'Impératrice et député de la Manche, sous l'Empire.

M<sup>lle</sup> de Mac-Mahon est âgée de vingt-trois ans. Elle est la seule fille du maréchal.

## ÉTRANGER

### MOBILISATION DE L'ARMÉE RUSSE

Sébastopol, 17 novembre.

Le gouvernement militaire de Crimée a reçu l'ordre de mobiliser toutes les troupes de la région.

Le plan de mobilisation donne un délai de deux jours pour le premier appel et de quatre pour le deuxième.

Saint-Petersbourg, 17 novembre.

Quelques ambassadeurs ont questionné M. de Giers au sujet de l'ordre de mobilisation de Crimée.

M. de Giers a répondu que cet ordre n'était pas particulier à la Crimée; que le ministre de la guerre faisait des essais de mobilisation sur divers points de l'empire; qu'il s'agissait donc de simples manœuvres militaires périodiques.

TURQUIE. — On mande de Constantinople à la date du 16 novembre :

« La Porte avait et a encore l'intention de prendre enfin l'initiative de saisir les puissances de la question bulgare; mais le sultan s'y est opposé jusqu'à présent, pour ménager la Russie dont les préparatifs militaires et maritimes le préoccupent vivement.

« Dans un entretien que Saïd-Pacha a eu avec M. de Nelidoff, le ministre des affaires étrangères, après avoir exposé le désir de la Porte de voir terminer le plus tôt possible la question bulgare, a suggéré l'idée que la Porte pourrait agir en Bulgarie pour faire nommer une régence qui serait entièrement agréable à la Russie, et, dans ce cas, Saïd-Pacha a demandé si la Russie continuerait à exiger un délai de deux mois pour l'élection de la nouvelle Sobranié. »

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 novembre.

Le marché de nos rentes est un peu lourd, on revient au cours d'avant-hier: 3 0/0, 82.65; 4 1/2 0/0, 109.57.

Les achats se soutiennent et sont chaque jour plus nombreux sur les obligations Communales et Foncières à lots du Crédit Foncier. Les titres des emprunts 1879 et 1880 sont à 28 fr. du pair; ceux de l'emprunt 1885 en sont éloignés de 45 fr.; ce sont des plus-values acquises par avance aux acheteurs. Actions 1,420.

L'action de la Société Générale est très ferme à 473. Cette résistance est d'autant plus remarquable que les tendances aujourd'hui ne sont vraiment pas bonnes.

L'action de la Banque d'Escompte est demandée à 548. Plus on étudie la situation de cette société, plus on demeure convaincu que les cours actuels ne répondent pas à la valeur réelle du titre. On doit

de s'accorder un instant d'entretien.

Maheurtier y consentit, et ils passèrent dans son cabinet.

Je ne sais quel instinct me dit que cet homme allait confier à Maheurtier quelque chose qui me concernait.

J'ouvris la porte du couloir et me mis aux écoutes.

Le visiteur se nommait Roché. Il avait, en assez grand nombre, des actions de la Caisse, et, à ce titre, il était matériellement intéressé à ce qu'il ne se commît aucun méfait dans l'administration.

— Or, dit-il, depuis hier, il m'est venu des soupçons; j'ai des craintes.

— Quels soupçons? quelles craintes? demanda Maheurtier en se redressant.

— Il ne s'agit, bien entendu, pas de vous, mais de vos subordonnés, de vos employés.

— Je n'en ai que trois, en ce moment, dont deux, employés aux écritures, ne pourraient, quand même ils le voudraient, se livrer à aucune malversation.

— Bien; et le troisième?

— Le troisième est mon caissier. Sans doute celui-là serait à même de commettre des détournements; mais je suis sûr de lui. J'en réponds.

— Oh! vous savez que depuis quelque temps il est dangereux de répondre des caissiers.

— Je vous répète que je réponds de Caussion.

coter 600 dans un délai prochain.

L'action de Panama est à 417. Les demandes sont suivies. L'état du marché de ce titre est devenu à peu près normal. La reprise à laquelle on peut s'attendre ne rencontrera plus d'obstacles.

Cours bien tenus des actions de nos Chemins de fer. Obligations à leurs plus hauts cours.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Un Discours après boire.

Nous lisons dans le *Français* :

« Un banquet réunissait dimanche, à Angers, l'élite du parti républicain de Maine-et-Loire. Maire de la ville, préfet et sous-préfets du département, conseillers généraux et municipaux bien pensants, meneurs de comités rouges ou roses, tous étaient venus protester, le verre en main, contre le congrès tenu récemment à la Faculté catholique. Le maire, qui présidait, a fait l'éloge du préfet; le préfet a fait l'éloge du maire; tous ont chanté en chœur les bienfaits de cette aimable et glorieuse République installée en France grâce aux Prussiens, et très chère aux Français, puisqu'elle leur a déjà coûté aussi cher qu'eux.

« Après toutes ces félicitations mutuelles, M. Allain-Targé a pris la parole à son tour, pour exposer aux populations de l'Ouest la situation politique, et les éclairer sur le mal causé au pays par les séides de la réaction. Il n'a pas caché à ses auditeurs qu'il s'agit d'une lutte acharnée entre les idées modernes et l'ancien régime. Le parti clérical a une idée fixe: il veut à toute force ramener la « féodalité ». Si le char de l'Etat n'avance pas, c'est que les conservateurs s'amusement méchamment à mettre des bâtons dans les roues.

Partout ils font de l'obstruction et empêchent les affaires de marcher. Ils sont puissants par leur union, par leur organisation; partout ils ont des amis dévoués; partout ils organisent des congrès, des conférences, sous prétexte de défendre leur religion attaquée. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la défense de la religion n'est qu'un prétexte pour cacher leurs menées politiques. Jamais, en effet, tous les cultes sans distinction n'ont été plus favorisés que sous la République. Les ministres du culte oublient leurs devoirs; ils combattent le gouvernement qui les paie; les prélats vont jusqu'à reconnaître le Comte de Paris comme roi de France et lui décernent le titre de Philippe VII. En pareil cas, il n'est pas possible que le gouvernement ne prenne pas des mesures contre l'influence des menées cléricales.

« Telles sont les grandes lignes de l'étrange allocution, dont un journal républicain nous a donné le résumé.

« Si ce discours avait été prononcé par un maire de village, nous pourrions supposer que l'orateur, parlant le dernier à la fin d'un banquet, avait fait un peu trop copieusement raison aux divers toasts portés entre le potage et le dessert; une telle supposition est inadmissible, quand il s'agit de M. Allain-Targé, personne n'en doute; un ancien ministre de la République ne peut être soupçonné d'intempérance que dans son langage.

« Il faut donc croire que M. Allain-Targé

a su ce qu'il disait, quand il a sérieusement accusé les conservateurs de vouloir rétablir la féodalité, c'est-à-dire sans doute la dime, la corvée, le droit du seigneur et l'obligation pour les manants d'imposer silence aux grenouilles, en battant l'eau toute la nuit dans les fossés des châteaux; car c'est là ce que les érudits du parti républicain entendaient jadis par la féodalité. Mais tout cela est aujourd'hui bien démodé; les plus noifs des bons villageois qui écoutaient dimanche M. Allain-Targé auront dû sourire en entendant cette tirade.

« Ce qui est plus nouveau dans son discours, c'est cette assertion que tous les cultes, sans distinction, n'avaient jamais été plus favorisés que sous la République. Voilà une hardiesse oratoire qui n'a pu manquer d'inquiéter les banquetteurs d'Angers, lesquels, comme tous leurs coreligionnaires, applaudissaient, la semaine dernière, au vote de la loi sur l'enseignement primaire, justement par cette raison qu'elle favorisait les libres-penseurs aux dépens de toutes les religions reconnues en France; mais ils ont été vite rassurés en entendant l'orateur réclamer de nouvelles mesures contre l'influence des menées cléricales.

« Les auditeurs de M. Allain-Targé, charmés de son éloquence, ne lui ont pas demandé de justifier ses assertions. Un peu plus exigeants qu'eux, nous serions charmés s'il voulait bien nous dire le nom des prélats qui ont déjà reconnu Monsieur le Comte de Paris comme roi de France et lui ont décerné le titre de Philippe VII; nous serions aussi très heureux de savoir dans quel document signé d'eux ils ont fait cet acte d'adhésion à la monarchie. M. Allain-Targé n'a pas le droit de dénoncer des hommes, si coupables qu'ils puissent être à ses yeux, sans fournir en même temps des preuves sérieuses de culpabilité. Nous ne doutons pas qu'il s'empresse de répondre à nos questions, car il ne voudrait donner à personne lieu de supposer qu'il s'est moqué des républicains de Maine-et-Loire en leur contant sciemment des bourdes monstrueuses, ou qu'il s'est, dimanche, laissé griser par son éloquence et qu'il a parlé sans savoir ce qu'il disait. »

Cet article du *Français* résume notre pensée, dit l'*Union de l'Ouest*, et nous épargne le désagrément de dire des vérités désagréables à un compatriote, dont le nom, malgré tout, éveille chez nous les souvenirs respectueux de ceux qui ne sont plus.

Après M. Allain-Targé, c'est le sarmate Sigismond Lacroix (Kryzanowski), fils d'émigré, réfugié sur la terre de France, qui a parlé pour donner aussi des leçons de révolution. Il a eu l'air aussi d'appuyer les paroles de son collègue Allain-Targé. Mais son discours vaut bien que l'on y revienne; car, au fond, ce socialiste n'est pas loin de considérer Allain-Targé comme un homme « d'ancien régime », qui vit de ses rentes en bonnes terres. Il a très bien laissé comprendre qu'il reste uni avec les autres républicains et radicaux jusqu'à prendre leur place.

Du reste, le *Ralliement*, qui avait tant

heure après, j'avais à sortir, et je demandai au concierge s'il avait un locataire du nom de Vidal. Le concierge me répondit que non. N'est-ce pas singulier?

Maheurtier convint que cela était assez extraordinaire; cependant il n'y avait pas, suivant lui, d'inquiétude à concevoir.

— En effet, dit-il, il peut s'agir tout simplement d'une adresse mal dictée ou mal écrite; il se peut aussi que nom et adresse soient de pure invention: par exemple, un drôle esroque des titres, craint de les négocier, et juge à propos de venir se compter ici, absolument comme un filou engagerait au mont-de-piété des effets volés. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien à craindre, car, à l'appui de votre billet, il y a certainement un gage qui en représente la valeur. C'est facile à vérifier. Vous avez là l'effet en question?

— Oui, le voici.

Ils se levèrent et passèrent dans le bureau. Je n'eus que le temps de revenir à la caisse, et de tirer la porte du couloir. On s'imagine dans quel état je me trouvais. Ce billet Vidal était précisément un de ceux que j'avais souscrits sous des noms supposés.

— Caussion, me dit Maheurtier, voulez-vous chercher les titres qui garantissent le prêt n° 2,181?

(A suivre.)

prôné le banquet, a dit, dans l'article que nous avons reproduit il y a deux jours: On n'a rien fait du tout.

Ainsi a fini la protestation des fourchettes: On n'a rien fait du tout que manger et boire.

Et l'ouvrier, monsieur?

M. le pasteur Andra, qui est payé par le budget pour administrer, à Angers, une paroisse protestante, ira, dimanche prochain, à Cholet, faire une conférence publicitaire. La neutralité cléricale n'existe pas pour M. Andra, qui fait de la propagande politique, par privilège, ce qui prouve qu'il y a « cléricisme » et « cléricisme ».

POITIERS. — La Société Chorale célèbre tous les ans la fête de sainte Cécile. A cette occasion, elle exécute une grande œuvre musicale.

Le dimanche 28 novembre, elle se fera donc entendre en l'église Montierneuf. Elle interprétera la *Messe du Sacre*, de Cherubini, avec orchestre. Des dames et amateurs de la ville prêteront leur concours à cette cérémonie.

TOURS. — Une famille italienne, composée de sept personnes, campée depuis quelque temps à Portillon, exerçant la profession de chanteurs, vanniers, et le plus souvent se livrant à la mendicité, est venue solliciter, dimanche dernier, son admission à l'hospice général, à la suite d'un empoisonnement causé par les champignons vénéneux, cueillis le long des chemins, à Saint-Cyr.

Dans la nuit de lundi, quatre de ces malheureux sont morts: deux enfants âgés d'un an et de 40 ans, un homme de 48 ans et une femme de 40 ans.

Une cinquième victime, une autre petite Italienne, est morte hier matin.

NANTES.

L'auteur du vol de la prairie de Biesse vient d'être arrêté.

Lundi matin, des agents furent prévenus qu'un individu cherchait à vendre dans les auberges des effets d'habillement. Ils se mirent en campagne et découvrirent le nom de ce marchand d'occasion. C'est le nommé Pierre Boursier, ancien garçon camionneur chez M. Laurent, chez lequel Blaizeau est employé. Ayant habité le quartier, il connaissait parfaitement la maison des époux Blaizeau et était au courant de leurs habitudes.

Boursier a été arrêté et écroué à la Maison d'arrêt. Bien qu'il ne soit âgé que de 24 ans, il a déjà subi quatre condamnations pour vol.

La plus grande partie des objets volés, à l'exception de l'argent, ont été trouvés en la possession de Boursier.

Dans la nuit de lundi à mardi, Boursier a tenté de s'évader du violon du poste de l'Hôtel-de-Ville. Ce dangereux malfaiteur a arraché une grosse barre de fer de la chambre de sûreté avec laquelle il a attaqué celle intérieure donnant sur le jardin. Heureusement qu'il avait été changé de cellule la matin, sans quoi il serait peut-être parvenu à s'échapper. Ce n'est que mardi matin qu'on s'est aperçu de cette tentative d'évasion, en voyant un angle de la fenêtre extérieure en partie démolie.

Boursier avait eu la précaution de remettre en place la barre arrachée, de façon qu'à l'intérieur on ne s'aperçût pas de son projet.

Le *New-York Herald* annonce qu'un violent cyclone causera des troubles sur les côtes de France et d'Angleterre entre le 17 et le 19 novembre.

Il vient d'être mis en vente, à l'Épicerie Centrale, des liqueurs (jaune et verte) fabriquées par l'ancien Frère Raphaël, élève de R. P. Louis Garnier, du couvent de la Grande-Chartreuse.

Le Sucre raffiné, en pain ou cassé, est vendu 0 fr. 45 c. le 1/2 kilog. à l'Épicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 18 novembre,

Avec le concours de M<sup>me</sup> VANDERBIC-FLACHAT, soliste chanteuse du Grand-Théâtre de Marseille.

LA FAVORITE, grand opéra en 4 actes.

On a bien ri lundi au théâtre de Saumur ! Et vous n'en serez pas surpris, si je vous dis que c'est Labiche qui était chargé de nous amuser. Où trouveriez-vous un plus agréable causeur, un charmeur plus aimable ? Il a de l'esprit, mais un esprit narquois et malicieux ; du bon sens, qui est la première qualité du talent, et cette gaieté saine et franche qui tient à la fraîcheur de l'imagination. Dans ses comédies qu'il semble avoir écrites en s'amusant, il raille les travers et les ridicules du jour, mais sa raillerie est sans acrimonie et sans aigreur. Il voit bien, il a l'observation juste, et il peint sur le vif : aussi ses œuvres plairont-elles tant qu'on aimera chez nous le rire épanoui et le sel gaulois.

La pièce qu'on nous a donnée est la légendaire *Chapeau de paille d'Italie*, le plus grand succès de Labiche. Ces bouffonneries burlesques, ces péripéties comiques, ces inventions folles, ces silhouettes inoubliables, ces courses échevelées d'une noce à la recherche d'un chapeau, tiennent le spectateur en haleine et forcent le rire à s'épanouir jusqu'au dénouement.

Fadinard est parti de bon matin en carrosse pour se rendre à Charentonneau, où il doit épouser la fille du père Nonencourt, un riche pépiniériste de l'endroit. Après avoir embarqué tous ses invités dans huit carrosses, le fiancé a pris les devants pour aller à rien ne clochait dans son nid conjugal, si les lapissiers avaient posé les tentures, si la corbeille et les cadeaux de noce étaient arrivés. En traversant le bois de Vincennes, tout-à-coup il s'aperçoit qu'il a laissé tomber son fouet ; il arrête son cheval, descend, et, à cent pas de là, le retrouve dans une touffe d'herbe. Il revient à l'endroit où il avait laissé son cabriolet : la voiture avait disparu. Il interroge les passants et ils lui apprennent qu'il y en a une arrêtée au coin du bois. Il y court. Qu'est-ce qu'il trouve ? Son cheval en train de machonner un bouquet de paille, orné de coquelicots. Aussitôt une voix de femme se s'écrie : Ciel ! mon chapeau ! Le bouchon de paille était un chapeau qu'une dame accompagnée de son... cousin avait suspendu à un arbre.

Fadinard allait faire ses excuses, lorsque le cheval part au galop ; il arrive chez lui, où il est bientôt rejoint par le cousin de la dame, un lieutenant aux chasseurs d'Afrique, qui exige des excuses. Le malheureux fiancé offre de payer la valeur du chapeau, mais la dame refuse ; elle veut un chapeau pareil, car son mari l'a vu sortir, et il lui faut le même chapeau pour rentrer chez elle.

Pendant cette querelle, le beau-père, qui porte un myrte sous son bras, arrive avec sa fille et les invités, et, à la vue de cette scène, il s'écrie : Tout est rompu, mon gendre ! Mais l'Africain, qui est un vrai porc-épic, menace de tout briser si on ne lui donne pas satisfaction, et le pauvre Fadinard part en quête du chapeau ; toute la noce le suit, à travers Paris, dans cette recherche désespérée.

Il court chez une modiste, il demande un chapeau... Diable ! c'est une de ses anciennes maîtresses qu'il a abandonnée. Clara, furieuse d'abord, finit par accepter, à condition que son infidèle la conduise le soir à l'Ambigu. En ce moment, les invités font invasion dans le magasin qu'ils prennent pour la mairie, et ici se passe une scène pleine de quiproquos exaltants. La modiste ne pouvant fournir le chapeau avant huit jours, apprend à son amant qu'elle en a monté un pour la baronne de Champigny. Muni de ce renseignement, le pauvre diable s'élance, suivi des huit fiancés, vers l'hôtel de la baronne ; en route, on profite d'un embarras de voitures pour entrer à la mairie et à l'église, et le mariage est accompli.

Aussitôt Fadinard reprend sa course et se présente chez la baronne qui donne, ce jour-là, un concert et qui attend un célèbre ténor italien. On le prend pour le signor Nisnardi, l'éminent virtuose, et il promet de chanter tout ce qu'on voudra pourvu qu'il reçoive en souvenir le ravissant chapeau que la baronne portait la veille au bois. — Vous l'aurez, dit M<sup>me</sup> de Champigny ; et la camériste l'apporte. — Petite malheureuse ! s'écrie le pseudo-ténor, en recevant un petit chapeau qu'il foule aux pieds, ce n'est pas celui-là ; c'est le chapeau de paille d'Italie qu'il me faut. — Impossible, Madame en a fait cadeau à sa filleule, M<sup>me</sup> de Beaupertuis. Il laisse la noce, qui a mangé le dîner de la baronne, se débrouiller avec elle, et il part pour la demeure qui lui a été indiquée.

Beaupertuis, qui était occupé à prendre un bain de pieds en attendant sa femme absente depuis le matin, le reçoit comme un chien dans un jeu de quilles. Après une explication pendant laquelle la noce a eu le temps de s'installer comme chez elle, Fadinard a appris au mari que M<sup>me</sup> Beaupertuis était chez lui et prend les devants pour la soustraire à la vengeance. Le mari se précipite sur les talons de Fadinard, la noce en fait autant et la pièce court aussi vers le dénouement qui est heureusement amené par l'oncle Vésinet. Ce *deus ex machina* providentiel sort d'un carton un chapeau de paille d'Italie exactement semblable à celui qui a été dévoré par Cocotte : c'est son cadeau de noce. Tout est sauvé. M<sup>me</sup> Beaupertuis à le chapeau, le mari est enchanté de retrouver sa femme, le beau-père pardonne à son gendre, tout le monde s'embrasse et le rideau tombe au milieu des applaudissements.

Quelle gaieté ! quel entrain ! quel mouvement ! Et il faudrait être hypocondriaque au dernier degré ou atteint d'un spleen inénarrable pour ne pas être pris d'un rire fou en voyant se dérouler ces scènes qui sont d'un comique si achevé.

Notre troupe ne mérite que des éloges pour la manière intelligente dont elle a interprété cette comédie-vaudeville. La meilleure part du succès revient à M. Leprin qui s'est montré excellent comique dans le rôle de Fadinard ; il a été pétillant d'entrain, de verve, d'esprit, de naturel, d'à-propos. C'est lui qui conduit l'action et il ne la laisse pas languir un seul instant : aussi a-t-il été plusieurs fois interrompu par les plus vifs ap-

plaudissements. — M. Vadins a été un Nonencourt impayable ; il a incarné excellemment la sottise prétentieuse, la vanité naïve, la dignité bouffonne, l'emphase grotesque du pépiniériste enrichi. — M. Duchâteau a rendu avec un accent naturel les coq-à-l'âne de l'oncle Vésinet qui est sourd comme une carafe. — M. Huguet a eu de la rondeur en exprimant les tribulations de Beaupertuis. — M. Robert a interprété avec esprit les effaréments de Tardiveau. — M. Stervenou a mis la salle en belle humeur par ses airs ahuris et sa naïveté cocasse dans le personnage du cousin Bobin. — M. Rima a été plein de vivacité dans le rôle du lieutenant Tavernier. — Et M. Fauchoux a fait preuve de distinction dans le personnage épisodique d'Achille de Rosalba.

Du côté des femmes, les rôles n'étaient pas moins bien tenus. M<sup>me</sup> Mallet était une charmante Anais. M<sup>me</sup> Adam a été une baronne de Champigny du meilleur ton ; cette actrice, dont la physionomie est gracieuse, dit bien et met de l'expression dans son jeu. Le personnage de Clara a été joué avec aplomb par M<sup>me</sup> Cornier. M<sup>me</sup> B. Mallet s'est acquittée à ravir de son rôle de mariée et s'y est montrée naïvement ingénue. Enfin, M<sup>me</sup> Valérie a été une soubrette appétissante et spirituelle. Tous ces artistes ont été plusieurs fois rappelés et on a bissé le bal chez la baronne.

La représentation commençait par la *Peruque*. Cette petite bluette a été convenablement jouée par M<sup>me</sup> Mallet qui a trouvé l'occasion de montrer sa grâce naturelle et son jeu spirituel dans le rôle d'Adrienne, par M<sup>me</sup> Volérie qui avec sa jolie figure et sa désinvolture aimable a fait plaisir dans celui de Rose, et par M. Bernard qui n'a pas manqué de distinction dans le personnage de Georges Gérard.

Cette soirée a été un nouveau succès pour nos artistes, et je crois, en leur adressant mes félicitations, être l'interprète du public, surtout de ce public qui pensa avec Rabelais que :

Mieux est de ris que larmes escrire :  
Pour ce que rire est le propre de l'homme.

UNE INVENTION FRANÇAISE

On lit dans le *Figaro* :

Il est incontestable que nos yeux, habitués aujourd'hui à la lumière brutale du gaz et à celle plus intense encore de l'électricité, ne peuvent plus s'accommoder comme autrefois de la clarté incertaine de la bougie ni même de la lumière irrégulière et fumeuse des lampes. Aussi la question de l'éclairage domestique est-elle à l'ordre du jour.

Un chercheur, M. P. Bayle, a étudié le moyen d'augmenter l'intensité lumineuse de nos lampes, sans rien modifier dans leur construction. Il a résolu cet intéressant problème en inventant un nouveau verre de lampe.

Ce verre, d'une construction élégante, est formé par l'assemblage de deux cônes renversés réunis bout à bout par leurs petites bases tronquées. C'est à peu près ce que, dans la science de l'hydraulique, on appelle le tube « Venturi ».

Placé sur une lampe à huile ou à gaz, le verre Bayle appelle dans la flamme, par sa puissance d'aspiration, une grande quantité d'air et produit ainsi la combustion complète de toutes les

molécules d'huile ou de gaz consommées. Il en résulte une lumière vive, blanche, éblouissante, dont le pouvoir éclairant est accru de plus de 25 pour cent. Avec lui plus d'odeur nauséabonde si vous brûlez du pétrole, plus de fumée oxydante si vous brûlez du gaz.

Des expériences ont été faites sur ce nouveau verre au laboratoire de la Ville de Paris, par le savant et regretté professeur M. Le Blanc. Elles ont consacré ses qualités remarquables et sa supériorité sur tous les autres modèles.

Au point de vue hygiénique, le verre Bayle offre de grands avantages, car en activant la combustion, il supprime les exhalaisons malsaines que dégage le gaz d'éclairage imparfaitement brûlé. Il a été très remarqué sous ce rapport à l'Exposition d'Hygiène de Londres de 1884, où il a obtenu une haute récompense.

Ce verre sera d'un précieux secours aux personnes dont la vue est délicate : aussi les oculistes qui l'ont expérimenté le recommandent-ils à leurs clients obligés par devoir de travailler à la lumière.

Nous croyons pouvoir prédire à cette invention si simple et si utile un brillant avenir.

Le VERRE BAYLE se vend à Paris :

En gros, 13, rue de Trévise, chez l'inventeur ;  
Au détail, chez MM. J. Jaluzot et C<sup>o</sup>, Grands magasins du Printemps, boulevard Haussmann.  
MM. J. Jaluzot et C<sup>o</sup> l'expédient en province par caisses de 12, au prix de 50 centimes l'un, franco port et emballage, à domicile, contre paiement d'avance. Ils tiennent à la disposition des personnes qui leur en feront la demande par lettre affranchie leur catalogue illustré d'hiver, renfermant le prospectus qui indique la manière de demander le verre par correspondance pour les lampes à gaz, à pétrole ou à huile.  
Le verre Bayle se vend aussi en province, chez les principaux quincailliers et lampistes.

Le plus nutritif des aliments

Aujourd'hui, où l'on attache avec raison tant d'importance aux propriétés nutritives des aliments, on ne se contente plus, même pour leur préparation, des anciens extraits ou jus de viande, et l'on se sert de Peptones de viande. Ce qui rend ces produits incontestablement supérieurs, c'est qu'ils ne contiennent pas seulement les sels de la viande, mais qu'ils en renferment tous les sucs nutritifs. Les meilleures Peptones de viande, celles qui ont la plus grande valeur nutritive et se prêtent le mieux aux usages culinaires, sont les *Peptones de viande* du Dr Kochs. Elles ont été reconnues pour le plus nutritif et le plus digestible des aliments par le jury international d'hygiénistes et de médecins qui leur a décerné le diplôme d'honneur à la dernière exposition d'Anvers.

La Compagnie Française d'Alimentation (48, rue des Petites-Écuries, à Paris) s'est assurée pour la France l'importation de ces Peptones. C'est dire que chacun pourra s'en procurer dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de comestibles.

INJECTION BROU

ZINCO-SATIURNINE. 40 ANS DE SUCCÈS.  
La seule guérissant, sans lui rien ajouter, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>o</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

des hôpitaux de Paris  
« obtiennent mille guérisons par an. Terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIÈVRE BLANC

NOUVELLE

Par J. de Château-Châlons.

C'était un homme plein de courage et d'énergie. Cependant, comprenant toute l'imminence du danger, et sous l'impression de l'accident survenu à son chien, dont les efforts pour se retirer du fatal borbier avaient été inutiles, il eut

un frisson de terreur glaça tous ses sens. Le vain il essaya de se rapprocher du bord de l'étang. Enerré dans le limon visqueux, tenu comme de la peix, il lui était impossible de faire mouvoir ses jambes et d'avancer.

Ses pieds ne rencontraient pas le solide et il comprit qu'il serait englouti si le fagot qui lui servait de soutien venait à lui faire défaut, en échappant à ses mains, soit en s'enfonçant lui-même dans le gouffre.

Il comprit que le moindre mouvement pouvait lui enlever cette branche de salut et qu'il n'avait plus de ressource que de crier au secours.

Il se mit donc à crier de toutes ses forces. L'air seul répondit à ses appels désespérés,

qui se prolongèrent jusqu'à la tombée de la nuit. Il cria jusqu'à l'épuisement de ses forces.

— Je suis perdu, dit-il ; il me sera impossible d'attendre le jour dans cette affreuse situation. Et en admettant que je puisse aller jusqu'au matin, qui donc viendra à mon secours dans cet endroit isolé !

Avec toute l'énergie que peut donner le sentiment de la conservation, il fit un nouvel effort pour se rapprocher de la rive. Mais cette tentative suprême fut encore inutile... C'était la mort, une mort inévitable et horrible.

En proie à une fièvre violente et dont l'intensité allait toujours croissant, M. Daux tomba bientôt dans le délire. Il balbutiait des paroles incohérentes, où revenaient souvent les mots de « lièvre blanc » et de « malheureux chien ».

Cet état dura une partie de la nuit. Au délire succéda un affaissement complet. La vie paraissait éteinte.

II.

Le lendemain matin, vers cinq heures, un bûcheron, se rendant à son travail, passait à quelques mètres de l'étang.

— Tiens ! dit-il, en s'arrêtant devant le tas de fagots dont M. Daux avait pris une partie pour la jeter sur la vase, il paraît que cette nuit on m'a « emprunté » des bourrées. C'est quelque voisin

sans doute qui aura eu la belle idée de chauffer son four à mes dépens.

Puis ayant jeté ses regards vers l'étang :

— Mais non, ajouta-t-il, on les a portés de ce côté... Qu'est-ce que cela veut dire ?

Un instant après, il aperçut le visage de M. Daux, dont la paleur se détachait vivement du fond noir de la vase.

Un cri d'étonnement et d'effroi s'échappa de sa poitrine.

Tout en se demandant par suite de quelles circonstances cet homme se trouvait dans une situation si étrange et si affreuse, il regarda attentivement la figure.

— Je ne le connais pas, dit-il. Mais... il me semble qu'il donne encore signe de vie... Si je ne me trompe il a remué les lèvres et les paupières... Essayons de le sauver !

Pour opérer ce sauvetage, il prit une douzaine de fagots de bruyère qu'il réunissait au moyen de perches de saule et de brins d'osier, de façon à former une espèce de plancher qui, posé sur la vase, supporterait facilement le poids de deux hommes.

Par surcroît de précaution, il mit sur ce plancher un certain nombre d'autres bourrées, également liées ensemble, et put ainsi s'avancer jusqu'à M. Daux.

Robuste et habitué à soulever de lourds far-

deaux, il eut cependant beaucoup de peine à retirer le chasseur du borbier.

M. Daux était absolument sans connaissance.

Le bûcheron le chargea sur ses épaules et le porta à son habitation, située à un kilomètre environ de l'étang.

Un médecin, que l'on fit venir en toute hâte de Fontevault, ordonna des frictions énergiques, faites devant un grand feu, et ce simple remède, joint à une potion fortifiante, suffit pour ranimer le chasseur et lui rendre l'usage de ses sens.

Ses premières paroles furent pour remercier le brave villageois qui l'avait sauvé.

— Je n'ai fait que mon devoir, répliqua le bûcheron. Tout autre, à ma place, eût agi de la même manière.

— Mais, Monsieur, continua le villageois, voulez-vous me permettre de vous demander comment vous avez pu vous trouver dans la terrible situation où je vous ai vu ?

M. Daux ayant raconté les faits, le bûcheron reprit :

— Selon moi, Monsieur, vous avez eu tort de poursuivre ce maudit lièvre blanc. Mais vous ignorez probablement qu'un sort funeste, fatal, attend tous ceux qui chercheront à le prendre ou à le tuer.

(A suivre.)

Études de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11, Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## VENTE

Par licitation

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

### D'une Maison

Et de deux

### MORCEAUX de TERRE

Situés commune de Villebernier,

Immeubles dépendant de la communauté ayant existé entre M. Jean Château, en son vivant cultivateur, demeurant à Villebernier, et la dame Louise Harrault, son épouse, et de la succession dudit M. Jean Château.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 5 décembre 1886, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par les jugements ci-après énoncés.

En exécution: 1<sup>o</sup> d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré; 2<sup>o</sup> d'un autre jugement rendu par le même Tribunal, le quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-six, également enregistré, homologuant une délibération de conseil de famille des mineurs Jean et Louise Château, tenus sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré;

Aux requête, poursuites et diligence de: M<sup>me</sup> Louise Harrault, veuve de M. Jean Château, en son vivant cultivateur, demeurant à Villebernier, où il est décédé le vingt février mil huit cent quatre-vingt-six, ladite dame cultivatrice, demeurant même commune de Villebernier, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11;

En présence ou lui dûment appelé de: M. Louis Coulon, cultivateur, demeurant à Bauvoier, commune de Villebernier, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Jean et Louise Château, issus du mariage des époux Jean Château, et ce, en vertu de l'article 420 du Code civil, vu l'opposition d'intérêts pouvant exister entre ledits mineurs et M<sup>me</sup> veuve Château, leur mère,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur,

En présence encore ou lui dûment appelé de M. Louis Beneston, propriétaire, demeurant à Panvigue, commune de Villebernier, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Château, sus-nommés,

Le dimanche cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par les jugements sus-énoncés.

Il sera procédé à la vente par licitation, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Jean Château et de la succession dudit M. Jean Château.

#### DÉSIGNATION

§ 1<sup>er</sup>. — Immeuble dépendant de la communauté d'entre les époux Jean Château.

Commune de Villebernier. 1<sup>er</sup> Lot.

UN MORCEAU DE TERRE, sis au canton de Fromenteries, commune de Villebernier, compris au cadastre sous le n° 312 de la section A, d'une contenance de soixante-dix-huit ares, joignant au nord Mignot, au levant Tortu, au midi Château, au couchant Fontaine.

Mise à prix: trois mille francs, ci..... 3.000

§ 2<sup>e</sup>. — Immeubles dépendant de la succession de M. Jean Château.

Commune de Villebernier. 2<sup>e</sup> Lot

UNE MAISON, sise aux Champs-Girault, commune de Villebernier, comprenant deux chambres à feu, grenier au-dessus, toit à porcs, cour, petit jardin;

Et QUARANTE-DEUX ARES environ de terre labourable attenant à ladite maison;

Le tout porté au cadastre sous les n° 291 et 292, section A, joignant au levant la rue des Saulaies, au couchant Jumeau, au midi Brazille, au nord Château.

Sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci.... 2.500

Total des mises à prix: cinq mille cinq cents francs, ci. 5.500

Pour tous renseignements, s'adresser:

Soit à M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

Soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le seize novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

### LA PROPRIÉTÉ DE LA

### Chauvellière

Située communes de Turquant, Montsoreau et Fontevault,

D'une contenance de 20 hectares environ, S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

et de M<sup>e</sup> JAMES, notaire à Saint-Etienne-de-Corcoué (Loire-Inférieure).

## A VENDRE

à l'amiable,

LA

### Terre du Grand-Bois

Située commune de Saint-Colombin (Loire-Inférieure),

Contenant 150 hect. en un seul tenant, dont 20 hect. en vigne d'excellente qualité.

Cette propriété comprend maison de maître, vastes servitudes, 3 grandes métairies et 4 bordières.

Belle chasse, pêche. Un chemin de fer projeté desservira le Grand-Bois d'ici quelques années.

On ne pourra visiter la propriété sans un permis délivré par l'un ou l'autre des notaires chargés de la vente.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON ou à M<sup>e</sup> JAMES. (712)

Étude de M<sup>e</sup> CAILLEAU, notaire à Longué.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

### LA PROPRIÉTÉ DE LA HOUSSAYE

Située commune de Moulherne,

Joignant la forêt de Monnaie, et comprenant: deux closeries, des réserves en bois et sapinières, le tout d'une superficie d'environ 34 hectares 54 ares.

S'adresser à M<sup>e</sup> CAILLEAU. (755)

Étude de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lèves.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance le

1<sup>er</sup> novembre 1887,

UNE JOLIE

### MAISON DE CAMPAGNE

Avec toutes les servitudes désirables, JARDIN, PRÉ ET DOUVE

Le tout situé à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

S'adresser à M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément. (749)

## A LOUER

PRÉSENTÉMENT

### Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

## A Vendre

### UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1<sup>m</sup> 40.

### CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

## AVIS

AUX

### Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement:

Séimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

### L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison: Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Eucastique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

## Offres et Demandes

### AVIS

ON DEMANDE une personne, dame veuve ou demoiselle, d'un certain âge et d'une honorabilité parfaite, capable de tenir à Saumur un salon de lecture, diriger l'intérieur d'une maison et s'occuper au besoin de l'instruction de jeunes enfants.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, 18. (738)

Un agent, muni de bonnes références, aurait trois heures à disposer par jour pour comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME marié, connaissant dessin, arpentage, comptabilité et au courant de la construction, demande emploi de dessinateur ou comptable.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser à M. H. HARDY, fabricant de meubles, Levé-Neuve, Saumur.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

## SUR MESURE:

### Vêtements en CAOUTCHOUC

POUR HOMMES ET POUR DAMES

### Tissus imperméables Anglais et Français

## AUX ÉLÉGANTS

### CHEMISERIE MODÈLE

SAUMUR — 43, rue du Portail-Louis — SAUMUR.

## ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

### RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

### Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

### 68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Côté précé.	Dernier cours.		Côté précé.	Dernier cours.		Côté précé.	Dernier cours.		Côté précé.	Dernier cours.
3 1/2 %	82 75	82 67	Est	805	801 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	599 50	599 50
3 % amortissable	85 70	85 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1248 25	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	524	Est	397	396 50
3 % (nouveau)	82 70	82 63	Midi	1180	1175	— 1865, 4 %	523 50	523 75	Midi	394	393 50
4 1/2 %	104 60	104 60	Nord	1615	1602 50	— 1869, 3 1/2 %	40	408 50	Nord	398 25	398 25
4 1/2 % (nouveau)	109 77	109 50	Orléans	1330	1328 75	— 1871, 4 %	399 75	398 50	Orléans	394 50	394 50
Obligations du Trésor	512 50	512	Ouest	862 50	865	— 1875, 4 %	514	514	Ouest	394 50	394 50
Banque de France	4380	4370	Compagnie parisienne du Gaz	1460	1460	— 1876, 4 %	519	519	Paris-Lyon-Méditerranée	394	393 50
Société Générale	477 50	473	Canal de Suez	2607 50	2100	— 1876, 4 %	519	519	Paris-Bourbonnais	392 50	394
Comptoir d'escompte	1017 50	1018	C. gén. Transatlantique	530	532 50	Bons de liquid. Ville de Paris	525	526	Canal de Suez	585	583 50
Crédit Lyonnais	593 75	592	Russe 5 0/0 1870	99	99 25	Obligations communales 1870	474 25	473			
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1417 50	1412				Obligat. foncières 1879 3 1/2 %	473	474			
Crédit mobilier	310	295				Obligat. foncières 1883 3 1/2 %	385	384			